

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AIT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, DJAMEJ BENISID, Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT.

Absents excusés : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :	Mandataires	Date de la procuration
Mandants		
Mme Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
	M. François ENDERLIN	25 août 2021

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108268-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE
COUPE ET DE DEBARDAGE EN
FORET EXERCICE 2021/2022

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le 21/08/2021
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de la Commission « FORETS-ENVIRONNEMENT », le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les travaux de coupe et de débardage en forêt seront exécutés de la façon suivante :

Bûcheronnage (grumes) :

❖ Parcelles n°11, : Sarl David HAGMANN (SEPPOIS LE BAS)

Débardage (grumes) :

❖ Parcelles n°11 : Sarl David HAGMANN (SEPPOIS LE BAS)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV2021082614B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 12

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AVENANT N°3 A LA
CONVENTION MARPA

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20/08/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle que le loyer actuel versé par l'association « les Rives de l'Allaine » pour les locaux de la MARPA s'élève à 114 000 € par an (12x 9 500 €).

Depuis la crise sanitaire liée au Covid, la MARPA a perdu plusieurs résidents et la structure, depuis cette période éprouve des difficultés à trouver de nouveaux résidents.

Ces difficultés sont liées au nombre de décès dans les EPHAD depuis le début de l'année 2020 et à la perte de confiance certaine des personnes ciblées pour faire le pas dans une résidence pour personnes âgées.

Afin de soutenir financièrement la structure, le Maire propose :

- De minorer le loyer de 30 000 € pour l'année 2021
- De signer un avenant n°3 actant cette minoration.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents (quatre abstentions) :

- De minorer le loyer de la MARPA à hauteur de 30 000 € sur les loyers dus pour l'année 2021
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 pour acter cette disposition.

Madame Céline HAMADI n'a pas pris part, ni au débat, ni au vote de cette délibération

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV2021082614B-DE

Madame Virginie Cottet n'a pas pris part, ni au débat, ni au vote de cette délibération

Monsieur Benaïssa Ait Taleb n'a pas pris part, ni au débat, ni au vote de cette délibération

Monsieur Christian Rayot n'a pas pris part, ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV2021082611B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CESSION DES CERTIFICATS
D'ECONOMIE D'ENERGIE A
TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il existe un dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), introduit par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Dans ce dispositif, nous avons d'un côté « **les « obligés »**, dont les fournisseurs d'énergie qui sont soumis à l'obligation légale de réaliser des économies d'énergie avec un nombre de certificats à obtenir, sous peine de lourdes sanctions financières. De l'autre côté, nous avons **les « éligibles »** comme les collectivités locales notamment qui réalisent des économies d'énergie. Ces économies sont valorisables et peuvent être vendues sur un marché boursier aux « obligés » pour leur permettre de respecter leurs obligations.

Lorsque la Commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétique de son éclairage public et de ses bâtiments, elle réalise des économies d'énergie et génère ainsi des CEE.

La procédure d'obtention des CEE est complexe et nécessite une bonne connaissance juridique et financière du dispositif. D'autre part, les demandes ne peuvent se faire qu'à partir d'un volume suffisant d'énergie.

Monsieur le Maire informe que Territoire d'Energie 90, syndicat d'énergie du département regroupant l'ensemble des communes, est éligible au dispositif des CEE et se propose de déposer de manière mutualisée les demandes de CEE de ses communes adhérentes afin de permettre aux collectivités de bénéficier de ce dispositif. A noter que les travaux ne peuvent être valorisés qu'une seule fois, avec un seul délégataire.

Monsieur le Maire indique en outre que Territoire d'Energie 90 assure des conseils techniques en amont des travaux basés sur les opérations standardisées voire spécifiques du dispositif des CEE, assure le montage administratif du dossier en s'appuyant sur la Commune et les entreprises, assure le dépôt de dossier auprès des services compétents, assure la vente des CEE.

Territoire d'Energie 90 répartira ensuite les sommes perçues sous forme de subventions tel qu'il est prévu dans une délibération du comité syndical de TDE 90 du 8 février 2021.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV2021082611B-DE

* DECIDE de transférer la gestion et la valorisation des CEE générés par la commune à Territoire d'Energie 90.

* S'ENGAGE à fournir à Territoire d'Energie 90 les documents techniques et administratifs nécessaires à la réalisation de cette valorisation.

* AUTORISE le Maire à signer tout document provenant de Territoire d'Energie 90 se rapportant au dispositif des CEE.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108266-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

COMMISSION FORETS
ENVIRONNEMENT EAU
DEVELOPPEMENT DURABLE :
MODIFICATION DE LA
COMPOSITION

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose, que suite au départ de Monsieur Laurent Dellasanta, la composition de la commission Forêts-Environnement-Eau-Développement Durable est composée comme suit :

Rapporteur : François ENDERLIN.

Membres : Pierrick BITARD, Gabriel KUENY, Virginie COTTET, Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition telle qu'exposée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108262-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE A
TEMPS COMPLET ET
SUPPRESSION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE A
30/35ème

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Afin de se conformer à la réalité du besoin de la collectivité, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'augmenter le volume horaire hebdomadaire, de 30h à 35h d'un agent technique polyvalent du service jeunesse à compter du 1^{er} octobre 2021.

Monsieur le Maire précise que l'agent concerné est favorable à cette augmentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 24 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la suppression d'un poste d'adjoint technique à 30/35^{ème}
- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique à 35/35^{ème}
- Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108262-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108265-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 12

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DELIBERATION DE PRINCIPE
AUTORISANT LE RECRUTEMENT
D'AGENTS CONTRACTUELS SUR
DES EMPLOIS NON
PERMANENTS POUR FAIRE FACE
A UN BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
OU SAISONNIER D'ACTIVITE, ET
POUR FAIRE FACE AU
REMPLACEMENT D'UN
FONCTIONNAIRE OU D'UN
AGENT NON TITULAIRE ABSENT

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

- Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1, 3 1°) et 3 2°),
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
- CONSIDERANT que les besoins des services municipaux peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, et pour faire face au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

○ au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée ; ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée d'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer ; ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent ;

○ à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1 de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

○ à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2 de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ;

- Charge Monsieur le Maire d'identifier les besoins de recrutement et de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées et de leur profil ;
- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV2021082610B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

**MARCHE RESTAURATION
SCOLAIRE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que les prestations de confection et livraison de repas pour la restauration scolaire en liaison chaude ont fait l'objet d'une consultation des entreprises.

Après analyse de l'unique offre reçue, le Maire propose :

- De d'attribuer le marché comme suit :
 - Restaurant le Tie Break aux prix unitaires suivants :
 - Repas 5 composantes « maternelles » : 5.12 € HT (TVA à 5,5%)
 - Repas 5 composantes « élémentaires » : 5,22 € HT (TVA à 5,5%)
 - Repas pique-nique 5,22 € HT (TVA à 5,5%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché comme suit :
 - Restaurant le Tie Break au prix suivants :
 - Repas 5 composantes maternelle : 5.12 € HT (TVA à 5,5%) soit 5,40 € TTC
 - Repas 5 composantes « élémentaires » : 5,22 € HT (TVA à 5,5%) soit 5,51 € TTC
 - Repas pique-nique 5,22 € HT (TVA à 5,5%) soit 5,51 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer les marchés et les documents y afférents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV2021082610B-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le

ID : 090-219000536-20210826-GRV202108267-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

MOTION CONTRE LE PROJET
CONTRAT ETAT ONF

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER , Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5M€ en 2023 puis de 10M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service publique forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV2021082612B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 14

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

RAPPORT DE DELIBERATION

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la délibération du 10 décembre 2020 attribuant les subventions 2020 aux associations, à laquelle ont pris part au vote Christian Rayot, Maire et Christophe Regnault, conseiller municipal,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Rappporter l'ensemble de la délibération du 10 décembre 2020 attribuant les subventions 2020 aux associations et annuler le vote,
- Procéder à un nouveau vote des subventions sans la participation, ni au vote ni au débat, du Maire, Christian Rayot, et sans la participation au vote de Monsieur Christophe Regnault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal moins deux abstentions décide de :

- Rappporter la délibération du 10 décembre 2020 attribuant les subventions 2020 aux associations,

- Octroyer comme suit les subventions aux associations 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

	Attribution 2020
ASSOCIATIONS	
ACCA (CHASSE)	600,00 €
ACCLP fonctionnement	2 200,00 €
ACORG	3 000,00 €
APEL St Martin friandises	348,00 €
AMICALE PERS.COMMUN	800,00 €
ANCIENS POMPIERS prolonge	4 068,00 €
ARCHERS DE L'AVENIR	1 000,00 €
ASMG	1 000,00 €
AVENIR	3 000,00 €
TONIC'FORM	1 000,00 €
CHORALE	600,00 €
3AGE PELICANS	850,00 €
HAND	15 343,00 €
COUREURS ALLAINE	500,00 €
DONNEURS DE SANG	700,00 €
DIVERS	4 000,00 €
GRANDVILLARS FAIT SON SHOW	30 000,00 €
TENNIS CLUB	20 000,00 €
PETANQUE	400,00 €
PREVENTION ROUT	150,00 €
SOCIETE PECHE/aappma	1 000,00 €
SOUVENIR Français	500,00 €
FOOTBALL	45 000,00 €
TENNIS DE TABLE	1 300,00 €
UNC UNCAFN anciens combattants	250,00 €
VIE LIBRE	480,00 €
TOTAL	138 089,00 €

DETAIL DIVERS 2020	
Banque alimentaire	1500
Ligue de Judo	1000
Vallée de la Roya et de la Vésubie	1000
Terre Fraternité	500
Total DIVERS	4 000,00 €

- De reconduire pour l'année 2021 les subventions 2020 allouées aux associations comme suit :

Tennis Club de Grandvillars : 20 000 €

Football Club de Grandvillars : 45 000 €

Grandvillars Fait son Show : 30 000 €

Handball Club 15 343 €

- Autorise le Maire ou le premier adjoint à signer les conventions de subvention correspondantes lorsqu'elles dépassent les 23 000 € annuels et notamment pour les associations « Football Club de Grandvillars » et « Grandvillars Fait son Show ».

Monsieur Christian Rayot n'a pas pris part, ni au débat ni au vote, de cette délibération.

Monsieur Christophe Regnault n'a pas pris part au vote de cette délibération

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108263-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

RECRUTEMENT D'UN
PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les besoins en effectif liés aux activités du complexe sportif, le Maire propose de recruter un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) comme suit :

Un contrat de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de onze mois renouvelable.

Le conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Autoriser le Maire à signer un PEC de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de onze mois renouvelable.
- Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108264-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

RECRUTEMENT D'UN
PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les besoins en effectif liés aux activités du service jeunesse, le Maire propose de recruter un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) comme suit :

Un contrat de 35 heures hebdomadaires à compter de septembre 2021 pour une durée de onze mois renouvelable.

Le conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Autoriser le Maire à signer un PEC de 35 heures hebdomadaires à compter de septembre 2021 pour une durée de onze mois renouvelable.
- Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108269-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

REMUNERATION DES TRAVAUX
DE BUCHERONNAGE ET DE
DEBARDAGE EXERCICE
2021/2022

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de la Commission « FORETS-ENVIRONNEMENT », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les montants suivants :

ENTREPRISE : SARL HAGMANN DAVID

BUCHERONNAGE	DEBARDAGE	ABATTAGE	CABLAGE
12,00 € H.T./m3	07,00 € H.T./m3	12,00 m3	66 € H.T./heure

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV2021082613B-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

SUBVENTION A UNE
ASSOCIATION

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la demande de subvention formulée par l'association « les coureurs de l'Allaine » en vue de l'organisation du Trail le dimanche 19 septembre à Grandvillars,

Le Maire propose le versement d'une subvention de 2 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De verser 2 500,00 € (deux mille cinq cent) à l'association « les coureurs de l'Allaine » dans le cadre du Trail prévu le 19 septembre 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-219000536-20210826-GRV202108261-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____26 août 2021____

NOMBRE

de présents 13

de conseillers en exercice 22

de votants 16

L'an deux mille vingt et un , le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Chritian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, Djamel BENISID, Yves CARPENTIER, Francis ENDERLIN, Pierrick BITARD, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Céline HAMADI, Sophie RICHERT, Claudia RERAT..

Absent excusé : Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, M. Gabriel KUENY

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

TAXE FONCIERE SUR LES
PROPRIETES BATIES : LIMITE DE
L'EXONERATION DE DEUX ANS
EN FAVEUR DES
CONSTRUCTIONS NOUVELLES A
USAGE D'HABITATION

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M.me Lise OLEI	M. Christian RAYOT	23 août 2021
M. Christian GAILLARD	M. Jean LOCATELLI	21 août 2021
M. Christophe REGNAULT	M. François ENDERLIN	25 août 2021
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 21/08/2021 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20/08/2021

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire de Grandvillars expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **40 %** de la base imposable, en ce qui concerne :

- Tous les immeubles à usage d'habitation

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le



ID : 090-21900536-20210826-GRV202108261-DE